



*Le goût des souvenirs...*

*Depuis 1987*



## BUDGET D'OUVERTURE CRÊPERIE JOSÉPHINE

**DROIT D'ENTRÉE : DOUZE MILLE  
EUROS (12.000,00 €) HT**

Ce droit d'entrée rémunère l'accès au réseau quel que soit le type d'établissement choisi. Cette redevance rémunère entre autres l'apport et la transmission du savoir-faire, propose une formation initiale, apporte des conseils sur l'implantation du restaurant et une assistance lors de l'ouverture de celui-ci.

**DROIT AU BAIL OU ACQUISITION DES  
LOCAUX : À DÉFINIR AU CAS PAR CAS**

**AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES  
DE L'ÉTABLISSEMENT : +/- 260.000 €**

**STOCK INITIAL : +/- 5.000,00 € HT**



*Le goût des souvenirs...*

*Depuis 1987*

[WWW.CREPERIE-JOSEPHINE.FR](http://WWW.CREPERIE-JOSEPHINE.FR)



## HISTOIRE DE CRÊPERIE JOSÉPHINE

La société **CRÊPERIE JOSÉPHINE** (établissement pilote) fut créée en 1987 par M. et M<sup>me</sup> AUGER avec ces maîtres-mots : réalisation à la minute de crêpes salées et sucrées avec des produits frais, simplicité dans la conception, qualité des ingrédients pour l'élaboration de galettes et de crêpes sucrées uniques. Notre cuisine se veut conviviale et saine.

**OUVERT 7 JOURS/7 EN PLEIN CŒUR DE LA VILLE, L'ACCUEIL EN CONTINU, LA QUALITÉ DU SERVICE, LA SATISFACTION DU CLIENT SONT NOTRE MOTEUR.**



## PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT CRÊPERIE JOSÉPHINE

Du fait de son expérience dans l'activité proposée en franchise, de l'évolution du métier de la restauration, et de la modification des habitudes alimentaires des consommateurs, le franchiseur envisage le développement de l'enseigne de la manière suivante :

- Le concept est suffisamment « fort » et étudié pour pouvoir attirer les investisseurs et s'implanter à terme dans toute la France.
- L'axe de développement géographique se situe, dans un premier temps, autour du point d'ancrage du franchiseur, à savoir la région **RHÔNE-ALPES AUVERGNE** et les départements limitrophes.
- Le plan de développement de **1 à 5 ouvertures d'établissements sous l'enseigne « CRÊPERIE JOSÉPHINE » par an**, à partir de 2016 pour atteindre une vingtaine de crêperies appartenant au réseau à l'horizon 2022.



### Premières années dans la crêperie (1987)

En 1987, les fondateurs ont procédé à l'acquisition de leur établissement **RESTAURANT JOSÉPHINE** à VICHY (03) qui est depuis lors l'établissement pilote de la franchise.

En raison de leurs compétences, de l'emplacement privilégié en centre ville et du fait de produits scrupuleusement sélectionnés et cuisinés à partir de recettes originales, ils ont rencontré le succès, faisant de leur crêperie un établissement réputé et incontournable de la ville de VICHY et ses environs.

### Développement de la franchise (2016)

L'engouement pour des restaurants à thème en France et le succès de leur propre entreprise ont conduit Monsieur et Madame Auger à modéliser un concept de restauration autour des crêpes traditionnelles.

Après avoir étudié le marché, fédéré des fournisseurs dûment sélectionnés, élaboré avec des experts les stratégies de développement du projet et défini une carte graphique de leur établissement, ils proposent depuis 2016 à des candidats franchisés de rejoindre le réseau « **CRÊPERIE JOSÉPHINE** » dont l'enseigne fait l'objet d'une marque déposée.



## LES VALEURS DE CRÊPERIE JOSÉPHINE

La franchise « **CRÊPERIE JOSÉPHINE** » se propose de promouvoir en France un réseau de crêperies avec des produits de qualité pour une clientèle de particuliers et de groupes. Le concept est proposé avec le cahier des charges suivant :

- **DU DESIGN INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE (DÉCOR ET MOBILIER PRÉCONISÉS), PROPOSANT UN AMÉNAGEMENT FONCTIONNEL**
- **UN LIVRE DE RECETTES ORIGINAL**
- **UN ÉQUIPEMENT ET UNE GAMME DE PRODUITS DE QUALITÉ**
- **DES PROCÉDURES POUR LA GESTION DES STOCKS ET DES APPROVISIONNEMENTS**
- **UN SYSTÈME INFORMATIQUE ADAPTÉ ET EFFICIENT.**

La spécificité et l'originalité du savoir-faire créé par le Franchiseur se caractérisent notamment par une véritable philosophie

commerciale et un savoir-faire propres au réseau « **CRÊPERIE JOSÉPHINE** ». La description et les modalités des services et prestations mis au point par le Franchiseur sont répertoriées et regroupées dans un manuel opératoire dénommé « bible » qui constitue un complément ux documents contractuels.

La crêperie jouissant d'une image traditionnelle et conviviale, le franchiseur privilégie les emplacements de **centre-ville**, dans des zones urbaines moyennes (foyer de population de 20.000 à 200.000 habitants au sein de l'agglomération).

Les locaux d'exploitation **ne nécessitent pas une surface de restauration importante** (salle de restaurant +/- 80 m<sup>2</sup>, hors cuisine, remises et terrasse le cas échéant).

« **CRÊPERIE JOSÉPHINE** » s'adresse à une clientèle familiale, de groupe et professionnelle, de centre-ville, urbaine.

